

IX- L'enseignant : un rôle central dans l'évolution de la société

Si on ne veut pas que l'École devienne caduque aux yeux des nouvelles générations, le métier d'enseignant n'a d'autres choix que d'évoluer. Les compétences de cette profession doivent se renouveler, intégrer la maîtrise des outils numériques, la créativité, savoir collaborer, animer des communautés d'apprentissage, avoir une ouverture d'esprit vers le monde de l'entreprise, les associations... L'adaptabilité et la formation tout au long de la vie deviennent des éléments fondamentaux. Donner aux élèves les compétences attendues au 21^e siècle, nécessite de repenser le métier d'enseignant.

IX-1 La métamorphose du métier enseignant

S'il y a 40 ans, le professeur était socialement considéré, aujourd'hui, son prestige est quasiment absent. Bien qu'ils perçoivent la valeur ajoutée des TICE, les enseignants considèrent Internet comme un concurrent. Et pourtant, **les outils numériques et notamment l'enseignement en ligne déchargent l'enseignant de ses fonctions de « transmetteurs », de « répéteurs » et simplifient les tâches administratives. Les corvées ingrates de correction de copies sont facilitées.** Les outils numériques permettent de gagner beaucoup de temps et donc de répartir autrement le temps de travail des enseignants. Ils peuvent se révéler un formidable outil de revalorisation du métier d'enseignant et permettre surtout de considérer autrement l'apprentissage.

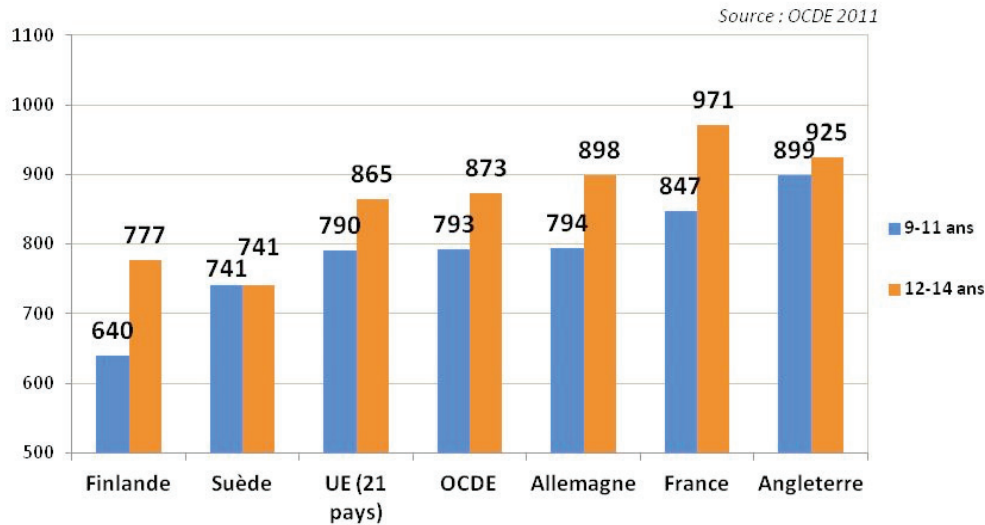
IX-1-1 Un temps élève en évolution

Les enfants français sont ceux qui ont le plus d'heures de cours, sans que cela se traduise dans les résultats scolaires. Réinventer l'emploi du temps élève, en y insérant des temps d'auto-apprentissage, des temps de travail collaboratif transdisciplinaire... peut offrir de nombreux avantages, notamment dans le développement des compétences clés : autonomie, apprentissage tout au long de la vie...

Les enfants français font partie de ceux qui ont le plus d'heures de cours (OCDE, 2011⁵⁰⁹) : 971 heures de cours pour les 12-14 ans par an, alors que les jeunes Finlandais n'en ont que 777, alors qu'ils font partie de ceux qui réussissent le mieux. Force est de constater que ce n'est pas le temps passé devant un enseignant qui compte le plus, qui a le plus d'impact sur les résultats scolaires, mais la manière dont l'enfant répartit son temps d'apprentissage et ce qui est fait lors du temps-classe.

⁵⁰⁹ OCDE (2011). Regards sur l'éducation. Les indicateurs de l'OCDE. En ligne. Consulté le 24 février 2012 <http://www.oecd.org/dataoecd/61/1/48631602.pdf>

Nombre d'heures d'enseignement dans les collèges



Les outils numériques facilitent la mise en place du suivi individualisé des élèves et d'un enseignement « mixte », continu, comprenant des temps de cours en présentiel (cours magistraux et ateliers en petits groupes) et des temps d'enseignement en ligne (travail individualisé). **Ne pourrait-on revoir l'emploi du temps des élèves afin que celui-ci comprenne un peu moins d'heures de cours devant l'enseignant et quelques plages horaires de travail individualisé**, effectuées par exemple dans les Learning-center (ex CDI) ? Cette évolution ne peut cependant pas se faire à la va-vite. En effet, elle nécessite que les enfants soient tous autonomes vis-à-vis des outils numériques, qu'ils apprennent à s'en servir à des fins d'apprentissage et pas seulement ludique. Ainsi cette évolution de l'emploi du temps des élèves nécessite :

De commencer cette transformation en partant des classes de Primaire afin que les élèves prennent l'habitude de travailler seuls, en dehors des heures de cours,

- De prévoir des *Learning-Center* bien équipés dans lesquels les élèves peuvent accéder à tous les supports et toutes les ressources, via l'ENT,
- Que les enseignants prennent l'habitude de mettre du travail individualisé sur les ENT,
- Que certains enseignants volontaires prévoient de gérer ce temps de travail individuel : **il serait alors souhaitable de compter trois heures pour une heure de tutorat en ligne. Ce temps pourrait être inclus dans le temps de service de l'enseignant ou venir en supplément** (auquel cas, l'enseignant serait payé en conséquence).

IX-1-2 Un statut-horaire enseignant très ancien

Le statut-horaire des enseignants ne prend plus en compte les réalités du métier : il est réellement dépassé. Il serait temps de le faire évoluer...

En France, contrairement à d'autres pays, seules les heures de cours des enseignants sont définies par la loi, une loi datant de 60 ans ! Ces obligations réglementaires de service sont de 18 heures pour les professeurs certifiés et les professeurs de lycée professionnel et de 15 heures pour les professeurs agrégés. Le temps de travail réel des enseignants n'est qu'estimé. Pour l'Éducation nationale, il est, dans le primaire, de 38 heures (mais peut aller jusqu'à 48 heures pour la Sgen-CFDT⁵¹⁰). Dans le second

⁵¹⁰ <http://www.sgen-cfdt.org/actu/IMG/pdf/enquetecea1d.pdf>